

Association loi 1901, fondée en 1966 agréée depuis 1979 au titre de la protection de l'environnement

In memoriam

Nous étions sur le point d'imprimer ce numéro de *Brèves Nouvelles* de Luberon Nature lorsque, le 17 janvier, nous avons appris avec une très grande tristesse le décès de Robert Bozza, notre Président.

Quelques jours auparavant, alors qu'il était encore convalescent, Robert Bozza nous livrait son édito dont nous avons encore peine à réaliser aujourd'hui que ce serait son dernier.

Avant de vous laisser le découvrir, nous tenons ici à rendre hommage à celui qui sut inspirer nos travaux et en appeler à notre vigilance sur tout ce qui peut constituer une atteinte à la protection de l'environnement, du patrimoine naturel et architectural du Luberon.

Son engagement et sa détermination, soutenus par un inlassable dévouement et une profonde humanité, ont toujours marqué le parcours de Robert Bozza.

Et ce qui lui a permis de se consacrer pleinement à sa mission, c'est l'amour de sa famille, et en particulier celui de son épouse, Christine.

En même temps que nous présentons nos plus sincères condoléances à ses proches, nous voulons ici les en remercier.

Le vide que laisse la disparition de notre cher Président nous place face au défi de sa succession.

Le relever sera difficile et exigeant mais nous nous y engageons, en préservant son héritage et en continuant à défendre les valeurs et l'esprit qui ont toujours été siens.

Sa passion pour la nature continuera de nous guider et de nourrir nos efforts futurs.

Mais nous ne parviendrons à poursuivre l'œuvre de Robert Bozza qu'avec votre concours, votre aide et votre soutien sans lesquels rien n'est possible et auxquels nous savons pouvoir faire appel.

LUBERON NATURE compte sur vous !

Association loi 1901, fondée en 1966 agréée depuis 1979 au titre de la protection de l'environnement

Édito

Luberon Nature vous présente ses meilleurs vœux et profite de ce début de nouvelle année pour dresser le bilan de ses actions sur notre territoire lors des dix-huit derniers mois.

Durant cette période, quelques gros dossiers nous ont particulièrement accaparés par la charge de travail qu'ils ont représentée. Et ceci explique que nous ayons, malheureusement, délaissé la communication à laquelle nous vous avons habitué(e)s et nous comptons sur votre compréhension pour nous en excuser.

Aussi, nous serions heureux que, parmi nos adhérents et futurs adhérents, une ou des personnes intègrent notre Conseil d'Administration pour se charger de la communication de l'association.

En parallèle de ces dossiers majeurs auxquels nous avons dû donner la priorité, ce n'est pas moins d'une vingtaine d'affaires que nous suivons en permanence au cours de nos réunions de bureau bimensuelles et nos réunions de CA bimestrielles.

A cet égard, le président tient à remercier sincèrement et chaleureusement tous les membres du bureau et du CA qui partagent avec lui l'aventure Luberon Nature.

Robert Bozza, Président de Luberon Nature

Château de Buoux : avenir flou et financement improbable

Le Château de Buoux, édifié au XVI^e siècle et classé au titre des Monuments Historiques, devient, en 1986, propriété du Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) et prend le nom de *Château de l'Environnement*. Équipement public, géré par le Syndicat Mixte du PNRL, il accueille dès lors, en partenariat avec le centre Léo Lagrange, des classes en séjours d'éducation à l'environnement et au territoire.



- Des travaux de réhabilitation sur une partie du château ont été menés entre 2010 et 2015 puis brusquement interrompus en 2016, laissant l'aile XVIII^e inachevée et exposée à la dégradation
- Depuis 2022, date à laquelle prend fin le bail d'exploitation du Club Léo Lagrange, le site est fermé au public.
- Initialement prévue pour 2025, la réouverture du château est maintenant reportée à 2027.

Un nouveau programme semble être envisagé pour accueillir divers publics autour de nouvelles activités pédagogiques et hôtelières mais aucune feuille de route, aucune autorisation d'urbanisme ni projet concret n'ont été déposés ni communiqués au grand public.

Cette navigation à vue nous inquiète. D'autant que nous n'avons obtenu aucune réponse aux questions que posent les financements qui ont été votés par les délibérations du Syndicat Mixte du PNRL.

Or, c'est précisément la gestion et l'utilisation cohérente des aides publiques et privées par le Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) qui posent ici question à notre association.

- *C'est la raison pour laquelle Luberon Nature a porté ce sujet auprès d'une juridiction indépendante de nature financière.*

Cucuron : Les Platanes de l'étang : on passe outre !

Persuadé que l'afflux de touristes restait le moyen essentiel et indispensable au développement de sa commune, le Maire de Cucuron a décidé, avec l'aide de l'État, de lancer un grand programme de rénovation des voiries urbaines, notamment autour de l'étang. Et cela, au mépris des platanes bicentennaires qui l'entourent et surtout au mépris de leurs racines.

Faisant fi de nos demandes de concertation pour discuter des risques que ce chantier pouvait entraîner, les travaux ont continué sans la moindre pause.

- *Nous avons donc été contraints de déposer une plainte avec constitution de partie civile auprès du Procureur de la République, plainte qui est toujours en cours d'instruction et qui, malheureusement n'a pas fait stopper le chantier.*

LOURMARIN - L'HÔTEL DE LA FONTAINE : DES ENTORSES AUX RÈGLES D'URBANISME

Le surtourisme est de plus en plus (mal) ressenti par les lourmarinois qui nous ont alertés sur les conditions dans lesquelles les travaux de rénovation d'un hôtel particulier en plein centre de Lourmarin ont été entrepris par un promoteur peu scrupuleux en vue d'une transformation en hôtel de luxe.

Un permis de construire a malheureusement, mais facilement, été accordé par le maire de Lourmarin ; les travaux entrepris ont dépassé le cadre des autorisations données (surélévation non conforme au Plan Local d'Urbanisme, construction d'une piscine, créations d'ouvertures non conformes aux prescriptions des services des ABF (Architectes des Bâtiments de France)... etc.

Un premier permis de construire modificatif, déposé pour régulariser ces exactions, a été retoqué par la municipalité et par les ABF.

- Un second - à l'identique - a reçu, de manière incompréhensible, l'aval du même maire et des mêmes ABF !
 - *Luberon Nature a donc décidé de demander l'annulation de cette dernière autorisation en demandant au Tribunal Administratif de Nîmes de statuer sur ce dossier.*

Puyvert :

Victoire en appel contre le traitement des déchets sur des terres agricoles

Créée sur les conseils de Luberon Nature, l'association CEVDAB de Puyvert assistée de notre avocat Me Victoria du Cabinet Victoria/Bronzani d'Aix, s'est battue à nos côtés devant les tribunaux depuis plus de trois ans pour faire cesser des activités de stockage, de traitement et de concassage de déchets inertes et polluants que les sociétés Arnaud exerçaient de manière illégale sur des terres agricoles et ce, en totale contradiction avec le Plan Local d'Urbanisme de Puyvert.

Malgré la passivité, à la limite complaisante, de l'Administration, de la Mairie et de la gendarmerie face à ces exactions, la justice a cependant donné une suite favorable à nos demandes.

- *Confirmée en appel, la décision condamnant les deux sociétés de Laurent Arnaud et donnant raison à CEVDAB et à Luberon Nature est tombée ce 12 décembre 2024 !
Preuve est ainsi faite qu'en justice la représentation des citoyens à travers des structures associatives locales supportées par notre association est nécessaire et encore plus efficace.*
- *plainte avec constitution de partie civile auprès du Procureur de la République, plainte qui est toujours en cours d'instruction et qui, malheureusement n'a pas fait stopper le chantier.*

Pertuis : Sotramo-Parola

Condamnation de l'équarisseur pollueur

Qui a oublié les odeurs nauséabondes empestant le bas du quartier Saint Martin à Pertuis ?

Elles émanaient de la société Sotramo-Parola, une société d'équarrissage qui faisait appel à du tétrachloroéthylène dans son process industriel.

Utilisé et introduit dans la profession jusqu'en 2017, bien qu'interdit dans les traitements de procédés organiques depuis 1989, ce solvant cancérigène était stocké en volume important à proximité immédiate d'un puits.

Présent en état de saturation, il a rendu les eaux souterraines impropres à tout usage, c'est-à-dire à la consommation humaine mais aussi à tout usage agricole.

L'usine Sotramo Parola et sa dirigeante Natacha Parola ont été reconnues responsables de pollution des eaux de la nappe phréatique et de manquements à la réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

- *Après plusieurs renvois, le tribunal correctionnel d'Avignon a établi leur culpabilité à l'issue d'une procédure initiée notamment par Luberon Nature et FNE qui s'étaient portées partie civile.*

La Tour d'Aigues

Activités polluantes de la coopérative Val d'Eze

Des associations de défense de l'environnement dont Luberon Nature et FNE et une association de riverains déplorent depuis plusieurs années les pollutions générées par le développement des activités de cette coopérative, notamment de nombreuses pollutions de la rivière de l'Eze affluent de la Durance.

- *Deux requêtes viennent d'être déposées par notre avocate Me Vanessa Godier, auprès du Tribunal Administratif de Nîmes contre la Société Coopérative Agricole Terres de Valdèze qui, outre l'activité de viti-viniculture, est aussi une station d'épuration collective d'eaux résiduelles industrielles avec méthaniseur.
... Lequel méthaniseur, ICPE par nature, est en fonctionnement depuis une dizaine d'années sans qu'aucune déclaration à la DREAL n'ait été effectuée.
Nous y contestons les conditions dans lesquelles l'arrêté préfectoral a été accordé faisant notamment l'impasse sur toute étude d'impact au niveau environnemental.*

L'Étang de la bonde : sauvé des appétits oenotouristiques

Depuis plusieurs mois, des rumeurs circulaient sur une éventuelle vente de l'étang et du domaine qui l'entoure par son propriétaire.

Grâce à la mobilisation citoyenne de l'Association *Les Amis De La Bonde*, soutenue par Luberon Nature, le projet œnologique qui risquait de voir le jour a donc été définitivement suspendu.

- *La vente a bien eu lieu en octobre mais au profit de Cotelub, la Communauté de Communes Luberon Durance.*

Ansouis : un centre de concassage bruyant et polluant

Pour satisfaire les besoins de l'entreprise de T.P Amourdedieu qui souhaitait installer une station de concassage et de stockage de déchets du bâtiment sur un terrain agricole, le maire d'Ansouis a procédé à une modification de son PLU (Plan Local d'Urbanisme) en créant un STECAL.

Ce type d'opération étant fermement encadré par la loi, Luberon Nature et un certain nombre de riverains ont contesté cette décision auprès du Tribunal Administratif de Nîmes. La procédure est en cours.

Une deuxième action est actuellement, et parallèlement, engagée auprès du tribunal judiciaire d'Avignon en raison, cette fois, des troubles de jouissance occasionnés par les bruits et poussières résultant des concassages répétés sur cette zone.

- *Une réunion de (non)conciliation a eu lieu qui nous conduit à poursuivre notre action juridique.*

Roussillon / Saint-Saturnin-lès-Apt Le Conseil d'État rejette un projet de centrale photovoltaïque

Le 14 octobre 2024, le Conseil d'État déboutait définitivement le pourvoi formulé par la Société Saint-Saturnin Roussillon Ferme, porteur d'un projet de centrale photovoltaïque sur l'emplacement d'une ancienne carrière. Les riverains soutenus et conseillés par Luberon Nature se battaient depuis plus de 4 ans pour faire annuler l'autorisation accordée par la Préfecture qui avait méconnu les obligations environnementales (études d'impact) qui s'imposaient au regard de la biodiversité locale

- *Une belle victoire à mettre au crédit de notre avocat (Me Hequet du Cabinet Guin/Hequet à Avignon).*

Vaugines : Carrière Bergier

En 2023, Luberon Nature s'était étonnée auprès de la DREAL des nombreuses activités installées sur le site de l'ancienne carrière Bergier, notamment une centrale à béton, une unité de fabrication de blocs béton, un centre de valorisation de déchets inertes dont nous ne retrouvions pas trace au titre des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

Concernant cette dernière, la DREAL par la voix de la sous-préfecture d'Apt nous avait répondu que la Sté Bergier Valorisation était exemptée d'enregistrement au titre d'ICPE au motif que cette entreprise « est considérée par l'administration comme une entreprise sous-traitante intervenant pour le compte de la Sté Nouvelle Bergier Frères » (sic).

L'intervention de Luberon Nature n'a pas, semble-t-il, été vaine puisqu'en novembre dernier, le Préfet de Vaucluse engageait une procédure de consultation du public dans le cadre d'une « Demande d'enregistrement pour une installation de traitement de matériaux de carrières et de déchets inertes et une station de transit de matériaux et déchets inertes situées lieu-dit "La Plaine de la Garrigue" sur la commune de Vaugines (84160) ».

- *Cette consultation a fait l'objet, naturellement, de la part de Luberon Nature d'un certain nombre de remarques.*

NOS ÉVÈNEMENTS

28/06/2023 – Maubec : Conférence sur les oiseaux migrateurs du Luberon.

6-8/10/2023 – Goult: Participation au congrès international de la Pierre Sèche à Goult.

23/11/2023 – Ménerbes : Conférence sur la pollution lumineuse.

05/04/2024 – Mérindol : Conférence-débat « Adapter son jardin à la sécheresse » en partenariat avec l'association l'Hirondelle Citoyenne de Mérindol.

20/04/2024 – Gargas : Conférence sur le photovoltaïque en préambule à l'AG de Luberon Nature.

18/05/2024 : randonnée pédestre au nord de Mouriès dans les Alpilles.

24/05/2024 – Lourmarin : Conférence « Quelles perspectives climatiques pour notre territoire : réchauffement, eau, biodiversité ? Comment les anticiper ? Quels sont nos leviers d'action pour en limiter l'ampleur à l'échelle locale ? » en partenariat avec l'association Vivre à Lourmarin.

26/05/2024 – Gargas : Fête de l'écologie aux Mines de Bruoux.

22/06/2024 – Lourmarin : conférence « Tourisme : l'envers de la carte postale » en partenariat avec l'association Vivre à Lourmarin.

19/10/2024 : randonnée pédestre entre Les Beaumettes et Lumières.

28/11/2024 – Mérindol : ciné-débat sur l'artificialisation des sols autour du film Faim de la Terre en partenariat avec l'association l'Hirondelle Citoyenne de Mérindol.

oooooooo

Nous privilégions dorénavant l'organisation de multiples événements locaux en partenariat avec les associations locales adhérentes de Luberon Nature sur une grande variété de sujets relatifs aux 7 axes d'actions de l'association.

Vous pouvez retrouver le détail de ces axes d'actions dans le document Vision Luberon Nature 2023-2026 sur notre site : <https://luberonnature.fr/association>

COMPOSITION DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres du Bureau	Membres du Conseil d'Administration
Christian LAMBARD (Président)	Peter BACKHOUSE
Michel MARCELET (Vice-Président)	Géraldine BASCOU
Gérard DER AGOBIAN (Vice-Président)	Christine BOZZA
Sigrid FALCK (Secrétaire Général)	Pierre BRETTEL
Catherine GONET (Trésorière)	Géraldine BASCOU
	Mustapha MOKRANE
	Solinne MORETTI
	Crystal WOODWARD

Vous pouvez prendre connaissance de tous les documents relatifs aux Assemblées Générales de Luberon Nature au moyen du lien suivant : <https://luberonnature.fr/assemblees-generales/>.





LUBERON NATURE - BULLETIN D'ADHÉSION 2025

Renouvellement Nouvelle adhésion

Individuel Couple

Prénom :

NOM :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tél. : Courriel 1 * :

Courriel 2 * :

(*) Merci d'indiquer l'adresse électronique de chacun des membres du couple adhérent pour que les correspondances de LN parviennent directement à chacun d'eux.

Montant de la cotisation			
<input type="checkbox"/> Membre Associé Individuel/Couple	35€	<input type="checkbox"/> Membre Actif Individuel/Couple	100€
<input type="checkbox"/> Membre Actif Individuel/Couple	100€	<input type="checkbox"/> Membre Bienfaiteur	(à partir de 100€)
<input type="checkbox"/> Membre Associé Jeune et/ou Sans emploi	10€	<input type="checkbox"/> Membre Associé Personne Morale (*)	60€

(*) Sous réserve de l'accord du Bureau pour une première adhésion conformément au Règlement intérieur.

Je déclare avoir pris connaissance des statuts de l'association (voir : <https://luberonnature.fr/statuts-9-juillet-2022/>) et m'engager à respecter toutes les obligations des membres de l'association qui y figurent.

Fait à :

le :

Signature

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous au secrétariat de l'association : info@luberonnature.fr

Fiscalité

- Les dispositions fiscales actuelles vous permettent une déduction égale à 66 % de vos versements (dans la limite de 20 % du revenu imposable) pour les particuliers et à 60% pour les entreprises
- Vous devrez être à jour de votre cotisation pour voter à la prochaine Assemblée Générale.

Les adhésions peuvent se faire :

- **En ligne** via la plateforme **Assoconnect** avec paiement par carte bancaire en vous connectant sur le site de l'association : <https://luberonnature.fr/adhesion-2025/> ce qui vous évite de devoir compléter le Bulletin d'Adhésion.
 - Après validation de votre paiement, un reçu fiscal vous sera adressé par courriel par Assoconnect que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus
- **Par virement bancaire** à la Banque Postale en précisant impérativement votre nom et prénom dans le libellé du virement (IBAN : FR 54 2004 1010 0804 2537 2A02 963 – BIC : PSSTFRPPMAR)
Votre virement devra être accompagné du bulletin ci-dessous dûment complété pour que nous puissions identifier l'origine de votre paiement et mettre à jour vos coordonnées.
- **Par chèque** à l'ordre de l'Association Luberon Nature accompagné de votre Bulletin d'adhésion à envoyer à l'adresse ci-dessous.

Jan.
2025
N°139

Brèves Nouvelles



Association loi 1901, fondée en 1966 agréée depuis 1979 au titre de la protection de l'environnement



In memoriam : Robert Bozza